

stratégies et rôle des agriculteurs en Alsace concernant le Hamster commun (*Cricetus cricetus* L.)

Colette Méchin

Cultures et sociétés en Europe, CNRS-université Marc Bloch
Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme, allée du général Rouvillois 67083 Strasbourg

colette.mechin@misha.fr

Introduction : réinstaller « l'ennemi »

En 2009 l'entreprise Lu et la Fondation pour la recherche de la biodiversité (FRB) lançaient un appel d'offre intitulé « les champs de la biodiversité » qui rappelait, dans son argumentaire : « le milieu agricole est éminemment stratégique puisque biodiversité et agriculture sont étroitement liées [...]. Milieux agricoles et paysages constituent un gisement de diversité tant au niveau du nombre d'espèces qu'à celui des fonctions utiles à l'agriculture (pollinisation, recyclage des matières organiques...). Toutefois, l'accroissement de la productivité des surfaces cultivées, associé à l'emploi croissant de fertilisants minéraux et de pesticides de synthèse et à la simplification des paysages agricoles résultant de la spécialisation des systèmes de production, [ont pu] mettre en danger cette diversité ».

Dans cette perspective d'une réflexion sur l'interaction des systèmes agricoles et de la faune sauvage, un projet portant sur la biodiversité dans les plaines lœssiques d'Alsace a été retenu puis réalisé en 2010 et 2011. L'équipe, sous la responsabilité d'une anthropologue, chercheur CNRS à l'université de Strasbourg, réunissait des agriculteurs, un lycée agricole, un chercheur indépendant formé à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et un chercheur de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Il s'agissait de revisiter, pour une nouvelle définition du problème, la situation du Grand hamster ou Hamster commun (*Cricetus cricetus* L.) dans le contexte alsacien d'une agriculture devenue, du fait de sa spécialisation et de son souci productiviste, peu attentive à la perte de cette espèce, sauvage certes, mais fortement inféodée à la polyculture locale. Autrement dit, le projet proposait d'interroger le monde agricole quant à sa capacité de prendre en compte une demande sociétale nouvelle¹, celle de l'obligation de tolérer/réinstaller un vieil « ennemi » des cultures, le Hamster commun, et d'intégrer cette obligation dans des pratiques culturelles durables et économiquement acceptables.

Une triple démarche d'étude

Espèce considérée de longue date de peu d'intérêt pour l'agriculture (voire une « engeance » à éradiquer), la situation du Hamster commun, dans les zones très fertiles de la plaine alsacienne,

1. Avec obligation de résultat sous peine de sanction pénale lourde par la Commission européenne.

s'est vue considérablement modifiée lorsque la préservation et la réintroduction de l'animal sont devenues impératives et l'objet d'injonctions itératives de la part des instances européennes.²

Dans cette situation, les agriculteurs étaient et restent non seulement les mandataires des terrains qu'ils exploitent mais les sujets incontournables des décisions prises en matière d'actions favorables à la survie de l'animal. Le choix de cultures qui lui soient favorables interroge la volonté, les contraintes et les opportunités consistant à mettre en place des pratiques agricoles permettant des biotopes favorables et diversifiés, dans un contexte global dont la logique est antagonique.

L'étude réalisée (contrat Lu-FRB 2010-2011) s'est attachée à :

- évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'habitat de l'animal, considéré comme « espèce-parapluie », par la construction d'indicateurs (protocole mis au point à l'INRA de Colmar) construits dans cette perspective et qui proposent des choix d'aménagements spécifiques pertinents ;
- mettre en place un indice de biodiversité « oiseaux de grande culture » favorisée par ces pratiques et permettant d'apprécier l'impact de modifications du milieu par le changement des pratiques agricoles (comptage et interprétation de la Ligue pour la protection des oiseaux sur les lieux d'enquête retenus) ;
- analyser les stratégies adoptées par certains agriculteurs (dont un lycée agricole), face à cette préoccupation agro-environnementale particulière à la plaine d'Alsace (enquêtes qualitatives en sciences sociales).

Cette triple démarche, agro-biologique, naturaliste et socio-anthropologique, s'est concentrée sur un petit nombre d'agriculteurs et le lycée agricole d'Obernai dont la réflexion est ancienne en la matière, qui ont accepté de participer, pendant deux années, à la mise en place d'une étude de type expérimental – on pourrait parler de prototype vu le nombre de lieux prospectés et la construction d'indicateurs inédits – sur le territoire de leur exploitation.

Cet article ne présente toutefois que la partie socio-anthropologique de la recherche. L'enquête a été réalisée par Colette Méchin, Xavier Gégout et Aline Ponzoni, avec le soutien financier du Réseau de laboratoires en Alsace REALISE. Les résultats du travail dans sa totalité sont parus en mars 2012 et sont disponibles à la demande³.

Le partenaire absent : l'agriculteur

Dans le dossier concernant le Hamster commun, et surtout dans les espaces institutionnalisés pour débattre du sujet, les agriculteurs sont évidemment représentés. Dans le « comité de pilotage » figurent, depuis sa création en 2003, les représentants des chambres d'agriculture des deux départements et ceux des fédérations des syndicats agricoles du Haut et du Bas-Rhin, de même que dans le « projet d'accord cadre » mis en place en 2008 le président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin est présent, au même titre que les présidents des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le président de l'Association des maires du Bas-Rhin, celui de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le président de l'association Alsace Nature.

Mais le thème du « hamster » est un sujet qui fâche : à une réunion de restitution d'une enquête (effectuée par la chambre d'agriculture du Bas-Rhin) concernant l'avenir de l'agriculture sur le territoire de la CUS en novembre 2009, un observateur note que, bien que les thèmes abordés soient multiples, le sujet « hamster » revient de manière récurrente dans la discussion (treize communes appartenant à la CUS sont concernées par la présence du hamster). Pourtant les centres de débat que sont le « comité de pilotage » et celui du « document cadre », du fait qu'ils furent (et sont) désignés (et construits) en perspective du « plan de conservation du grand Hamster d'Alsace », ne peuvent élaborer de stratégies qu'en mettant à plat les différents items :

2. Voir Méchin C., 2005, 2007, 2011 et 2012 pour l'historique de la gestion de ce dossier.

3. Version pdf disponible en contactant colette.mechin@misha.fr

- le Hamster commun, et lui seul, est prioritaire ;
- les « acteurs concernés » ne peuvent être que des missionnaires des définitions et décisions prises, au mieux collectivement, au pire ailleurs, par des instances surplombantes (préfecture, Conseil national de la protection de la nature, ministères, instances européennes) ;
- tous les intervenants des deux espaces de débat que sont le « comité de pilotage » et celui du « document cadre » ont le même droit à la parole sans prévalence d'aucun ordre⁴.

Cette indifférenciation ne permet pas une organisation des priorités et, ce qui est plus grave, elle oblitère le rôle essentiel, irréductible, des agriculteurs comme agents du sauvetage de l'espèce, en dépit du fait que les zones d'actions prioritaires (ZAP), sur lesquelles se focalise l'essentiel des efforts, « sont développées pour accompagner la préservation du milieu particulier par la mise en place d'un maillage favorable des cultures agricoles » et que, reconnaît *in fine* le texte, « les organismes consulaires agricoles et les exploitants font, en dernier lieu, l'efficacité de la mesure et donnent la crédibilité du dispositif [des ZAP] » (extrait du document cadre signé en novembre 2008). Le rapport Balland, réalisé en 2007 à la demande du ministère de l'Écologie, ne montrait, déjà à l'époque, pas autre chose que la place centrale de l'agriculteur comme pivot de toutes structures de réhabilitation de l'animal dans l'espace agricole : « C'est principalement l'agriculteur qui détient dans ses mains et dans sa pratique le sort du Grand hamster » (Balland, 2007, p. 10).

Il n'empêche. Lorsque les menaces de sanctions européennes devinrent plus pressantes comme en juin 2009, les agriculteurs n'étaient toujours pas considérés comme des partenaires de décision mais comme une population à mettre au pas. Ainsi, une lettre du 28 août 2009 du secrétariat chargé de l'Écologie et adressée au préfet de la région Alsace illustre, parmi des dizaines d'exemples, cette situation paradoxale : « Vous renforcerez la mobilisation des services de l'État, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés pour obtenir des engagements plus importants des agriculteurs pour la mise en place des cultures favorables qui visent notamment la mise en œuvre de succession culturale à base de luzerne et de céréales d'hiver ainsi que la mise en œuvre de succession culturale à base de cultures d'hiver. »

On est là dans une problématique hiérarchisante des groupes concernés où la situation est redéfinie à partir de ce que Raison du Cleuziou nomme la « requalification scientifique des objets naturels » (2008, p. 380) et où la parole de certains acteurs est considérée comme sans valeur, et ce dans un lieu de décision où le groupe en tant que tel devient en quelque sorte évanescent.

Notre enquête, fondée sur des entretiens avec des personnes « concernées » de près ou de loin par la situation du hamster en Alsace, se démarque de la règle implicite employée dans la gestion du dossier qui ne conçoit comme interlocuteurs que ceux « représentatifs » d'un corps constitué. À ce titre, c'est à la confiance des agriculteurs qui ont accepté de nous accompagner dans la recherche Lu-FRB (en autorisant par exemple des relevés répétés sur leurs terrains) et à leur disponibilité qu'il faut se référer pour comprendre les pistes innovantes découvertes d'une part, et à l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre, à une autre échelle, cette démarche participative d'autre part.⁵

Au cours des deux années de cette étude, l'enquête réalisée auprès d'une trentaine de personnes du milieu agricole au sens large a permis de tracer des sentiers, et *in fine*, d'établir une sorte de typologie des agriculteurs. Notre hypothèse de travail est qu'il existe des agriculteurs qui, pour des raisons indépendantes de leur personnalité (donc, pour dire vite, hors de toute référence à des sensibilités écologique, religieuse ou philosophique particulières), sont plus attentifs et réceptifs au destin du Hamster commun et à sa possible réinstallation sur des territoires agricoles alsaciens. Il convenait de saisir de quelles raisons il s'agissait.

4. Le cabinet d'audit Actéon, chargé d'établir un bilan du plan d'action 2007-2011, souligne l'irrégularité des réunions du comité de pilotage (deux en 2007, une en 2010, une en 2001) et surtout l'incompréhension des rôles respectifs des deux comités (le comité de pilotage est doublé d'un comité régional issu de la signature de l'accord cadre en 2008).

5. Comme on l'a souligné, les documents officiels abondent concernant la pédagogie à développer vis-à-vis des agriculteurs. Sur le terrain pourtant, ce souci de faire partager la décision reste assez anecdotique puisqu'il ne peut servir à théoriser l'expérience pour les agriculteurs.

Des agriculteurs plus concernés que d'autres

Les jeunes gens

Pour bien comprendre la situation singulière de l'animal en Alsace, il faut garder à l'esprit qu'une grande césure sépare la génération des plus de cinquante-soixante ans de leurs cadets. Plus précisément, ceux qui sont nés depuis les années 80 n'ont pas d'expérience vécue concernant l'animal. Les entretiens des gens des générations précédentes abondent de récits de la « chasse » au hamster, attendue avec une certaine excitation, par les jeunes garçons à l'arrivée du printemps : « on les piégeait avec des oignons ou on noyait leurs galeries. Le garde-champêtre nous payait lors du messti [fête paroissiale] en fonction du nombre de prises. » Un autre : « j'avais des cages dans les années 1960, j'en attrapais trois cents par an ! » Après le récit de leurs « exploits » de jeunesse, ces messieurs d'âge mûr font état de leur incompréhension devant le brutal changement de statut de l'animal et, pour certains, de leur colère devant les mesures extraordinaires prises en sa faveur.

Le discours des « jeunes » est bien différent. Celui-ci, la trentaine, reconnaît : « j'en ai jamais vu et j'ai jamais vu les dégâts qu'il peut faire. Je parle comme la jeune génération. J'ai signé un contrat luzerne/céréales à paille pour l'implantation du hamster. C'est une grosse enveloppe, en plus je peux nourrir mes vaches avec la luzerne : je fais d'une pierre deux coups. » De façon très pragmatique, on voit là une conjonction de deux données positives : d'une part l'absence de préjugés concernant une espèce qu'on n'a jamais rencontrée (et dont on n'a pas connu les dégâts), d'autre part l'intérêt gestionnaire d'une mise en culture utile au type d'exploitation de ce jeune agriculteur.

Les « petits » agriculteurs et les double-actifs

« La double activité (cumul de l'activité d'exploitant et d'une autre activité professionnelle) demeure beaucoup plus fréquente en Alsace qu'ailleurs en France » rappelle l'INSEE (2005). Ainsi, dans cette commune du « noyau historique » à proximité de Strasbourg, dix des seize agriculteurs que compte ce bourg se déclarent double-actifs. Sans que nous puissions énoncer des données statistiques à l'échelle du département ou de la région (et pour cause, puisque notre enquête ne concernait qu'une infime partie du territoire) le comportement et le raisonnement des personnes, rencontrées dans les zones d'action prioritaires (ZAP) qui sont dans cette situation, révèlent des stratégies intéressantes de la part de ceux qui ont souscrit des contrats pour des cultures favorables au hamster.

En schématisant, on remarque que la situation de ces agriculteurs répond à un ou plusieurs des critères suivants : leurs terres sont de petites ou moyennes étendues ; elles ne sont pas d'un seul tenant (à l'inverse des grandes surfaces qui favorisent la monoculture, en particulier de maïs) ; eux-mêmes sont souvent sous-équipés en matériel agricole.

Ces particularités produisent un effet d'enchaînement sur une pratique repérée par notre étude que nous formulerons ainsi : ces agriculteurs d'un genre particulier établissent des liens « d'échange de services » (faute de mieux c'est le terme qui nous semble le plus approprié)⁶ avec des agriculteurs « qui ont usage de la luzerne » (on développera cette notion au paragraphe suivant) en signant des contrats favorables pour tel de leur territoire (leur donnant droit à une « subvention ») et proposent à leur partenaire de venir semer, faucher et récolter la luzerne en temps voulu.

Celui-ci explique : « les conventions, ce ne sont pas les gens trop grands qui les prennent. Et puis, il faut un qui a du blé, jamais celui qui n'a que du maïs. Quand je voyais quelqu'un qui avait des jachères qu'il devait labourer, j'lui disais de mettre de la luzerne dedans. Mais hein ! On ne peut jamais forcer quelqu'un à le faire ! »...

Un autre développe : « l'agriculture a pris un virage à la fin des années 1970 après le remembrement en 1976. Beaucoup d'anciens exploitants n'avaient plus le matériel pour travailler les grosses parcelles. Nous, on travaillait en prestations de services. On a repris les terres de ceux-là après deux

6. Cela rappelle curieusement les systèmes d'entraide d'autrefois entre les « gros » (les cultivateurs possédant des chevaux) et les « petits » (qui ne possédaient que leur force de travail).

ans. On est passé de 20 à 120 hectares... au fur et à mesure qu'on s'est agrandi, on a arrêté le lait. On a arrêté définitivement l'élevage en 1989. On a développé l'entreprise de prestataire de services et on a fait une EARL⁷ avec ma femme, au départ. Le fils prendra la suite. On a continué les prestations de services que j'ai héritées par mon père. Il travaillait à l'extérieur et pendant les congés il devait être occupé, alors il a fait ça. »

On voit donc les ajustements et la répartition des fonctions se mettre en action d'abord dans la longue durée avec des modifications d'activités différenciées (c'est de l'externalisation de certains services, tout bien pesé) ensuite autour d'une situation particulière récente qui perturbe l'organisation habituelle de l'agriculture au niveau des communautés concernées par l'obligation qui leur est faite de permettre le retour du hamster. Alors qu'il est habituel de considérer cette population d'agriculteurs au statut particulier comme faisant partie d'une paysannerie en déclin, il faut au contraire, et dans cette perspective singulière, considérer ces exploitants dont les situations et le profil agricole sont nécessairement différents, comme une population particulièrement à même de répondre à cette dynamique d'ajustement d'un souci dit environnemental (la survie d'une espèce jusque-là considérée comme nuisible) à une perspective de logique agricole (globalement à visée productiviste).

Pour le dire autrement, les agriculteurs à plein temps, ceux qui fonctionnent avec une surface supérieure à 50 hectares ne peuvent pas se sentir concernés par les perspectives et les tentatives d'enrôlement à la cause du hamster. Leurs choix et leurs projets seraient-ils donc irrémédiablement incompatibles avec le plan de conservation et la restauration des habitats favorables au hamster ? On peut le penser lorsqu'on constate que, hormis la ZAP sud qui ne concerne que trois communes (dont une dans le Bas-Rhin) le département du Haut-Rhin est globalement considéré comme peu sensible à la « reconquête », du fait de l'omniprésence du maïs. Comme l'énonce un acteur de la chambre d'agriculture du Haut-Rhin : « dans le Haut-Rhin, on est dans de la maïsiculture intensive à 80%. Le parcellaire est grand et on y pratique l'irrigation. »

Cependant, notre enquête révèle que ce n'est pas tant la taille des exploitations que le type de production qui est à prendre en considération. Là encore ce ne sont pas les statistiques qui pourront nous guider, mais l'expérience des rencontres réalisées sur le terrain nous permet de proposer ceci, à titre d'hypothèse : partout où il se passe quelque chose d'intéressant en matière de protection du hamster se trouvent des éleveurs...

Les éleveurs

La luzerne a d'abord été expérimentée (Wencel, 1999) puis considérée durablement comme culture favorable au hamster (parallèlement aux céréales à paille). Ce n'est pas une culture nouvelle en Alsace. Elle avait été plus ou moins abandonnée dans les années 1970-1980 du fait des déprédations des sangliers et des chevreuils explique un agriculteur de Dingsheim.

Les mesures agro-environnementales territoriales (MAET) mises en place à partir de 2008 ont permis de lancer ou de relancer cette culture par incitations financières (et cahiers des charges correspondants) sur des espaces jugés favorables à l'extension de la population de hamsters. Ces contrats ont été proposés exclusivement dans les ZAP puis récemment étendus à des zones périphériques. Au moment de notre enquête s'était mise en place une situation paradoxale : on tendait à persuader des agriculteurs de cultiver de la luzerne alors qu'ils n'en avaient pas l'usage (mais leurs terrains étaient en zone d'action prioritaire), pendant que d'autres, qui utilisaient (ou souhaitaient utiliser) de la luzerne pour l'alimentation de leur cheptel, n'étaient pas sollicités (parce que hors zone).

Ainsi cette jeune agricultrice qui élève des poulets restait dubitative : bien qu'en ZAP, elle se demande ce qu'elle pourrait bien faire de sa luzerne ? D'autant qu'elle n'est pas équipée pour le fauchage...

Un temps fut évoqué la possibilité de vendre la luzerne aux éleveurs vosgiens mais, explique ce prestataire : « Moi, en tant qu'entrepreneur, ils m'ont demandé de leur faire une offre pour récolter

7. EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.

de la luzerne, pour la préparer et puis pour l'expédier parce qu'ils voulaient que ça soit expédié par camion et puis une fois qu'on a fait le calcul, parce qu'il y a quand même un risque dedans, vous arrivez pas à sécher si jamais il pleut dessus, et du coup il voudra pas de la marchandise... donc en prenant le facteur de risque, on arrivait au même prix que si on en faisait venir d'Espagne ! Il aurait fallu presser la luzerne le soir, pour éviter la chaleur qui fait tomber les feuilles, bref, c'était pas possible.⁸ »

Par contre, les entretiens ont rapidement révélé une parfaite logique entrepreneuriale des agriculteurs éleveurs « de proximité » : « Mon père s'était déjà un peu spécialisé avec le lait, et on a fait plus de vaches quand j'ai repris. Avec les vaches, on rentabilise tout. Ça fonctionne en quasi-autonomie. On les nourrit avec le foin des prairies, la luzerne et le maïs à ensilage, on récupère la paille du blé et on nourrit les terres avec le fumier des vaches » (un jeune agriculteur).

La « solution » coule de source. Celui qui a les moyens de récolter et d'utiliser la luzerne passe un accord avec celui qui accepte de mettre en luzerne (selon les termes des contrats agro-environnementaux) une partie de son terrain. À charge pour le « preneur » de s'occuper de la mise en usage selon les normes de ce terrain (semis, nombre de coupe, zone à laisser sur pied, etc.) Le chef des travaux du lycée agricole d'Obernai formalise ce système « gagnant-gagnant » en expliquant comment les agriculteurs appartenant à la ZAP-Piémont (qui concerne Obernai) sont venus le solliciter, lui qui n'a pas souscrit de contrat luzerne parce que la durée d'immobilisation du terrain de trois ans ne lui convient pas : « Les agriculteurs du voisinage, ils ont commencé à signer des contrats et tout d'un coup ils se sont retrouvés avec des luzernières ! Et donc ils sont venus me voir : dis donc, nous on n'a pas d'animaux, on sait pas quoi faire de la luzerne ! Tu pourrais pas... donc on exploite des luzernières chez les autres ; en fait, ils sont sous convention Hamster, la seule contrainte que j'ai, c'est qu'il faut que je laisse 10% de la surface à chaque coupe... et on s'occupe de tout ! On a un entrepreneur, une entreprise agricole, qui fait la fauche... on va pas investir dans une faucheuse... et on a un gars qui vient avec une autochargeuse qui va nous ramasser la luzerne dans le champ, il nous ramène ça au silo et mon collègue, il va tasser le silo, il va bâcher le soir. Et le collègue chez qui on a mis la luzerne il touche les 1000 € et nous on lui donne encore 400 € ! »

Implicite ou explicite, le lien éleveur/luzerne est devenu patent, particulièrement celui de l'éleveur bovin (l'élevage ovin est aussi concerné mais nos données de terrain sont peu significatives). Ainsi, à Jebnheim, un agriculteur que nous avons rencontré analyse : « là où il y a des vaches, on a encore possibilité de mettre de la luzerne, à Grussenheim il n'y en a plus, même si vous trouvez encore une ou deux parcelles de luzerne qui sont « contrat Hamster ». A Elsenheim il y a un agriculteur qui a des vaches laitières et donc de la luzerne... »

Les statistiques agricoles issues du recensement de 2010 permettent de comprendre l'évolution de cette profession ; ainsi, elles signalent la disparition d'un élevage bovin sur trois en dix ans, cependant « le cheptel lui-même n'a perdu que 5% de son effectif. [...] La structure des élevages bovins se modifie. La part des vaches laitières diminue de deux points. [...] La reconversion du troupeau régional (du lait vers la viande) est lente mais perceptible. » (Agreste, données Alsace, septembre 2011). De même, ces chiffres soulignent une tendance que nous avons rencontrée dans notre enquête de terrain : la spécialisation technique, qui permet, dans les contrats Hamster, à certains de participer à l'effort de conservation de l'espèce : « en une décennie, l'externalisation du travail par le biais des CUMA et ETA⁹ passe de 0,7% à 1,3% » (Agreste, données Alsace, septembre 2011).

Enfin, on retiendra ce « particularisme » alsacien qui n'est pas sans conséquences sur les besoins du cheptel bovin : « dans le Bas-Rhin, près de 30% des exploitations ne pratiquent pas la pâture alors que la moyenne française se limite à 2% » (Agreste Alsace, n° 11, décembre 2010). Les éleveurs que nous avons rencontrés, lorsqu'ils détaillent leur stratégie concernant l'alimentation des animaux,

8. Le procédé de déshydratation de la luzerne qui permet de la commercialiser au loin demande des installations particulières. 69% de la production est concentrée en Champagne-Ardenne, la Marne assurant à elle seule près de la moitié de la production nationale. Sur les 33 usines de déshydratation installées en France, 19 sont situées en Champagne-Ardenne, (Agreste, Champagne-Ardenne, n°7, juin 2009).

9. Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ; entreprises de travaux agricoles (ETA) .

développent une idée de maîtrise des coûts qui les a conduits à recourir... à la luzerne, indépendamment des préoccupations développées par le plan de conservation du hamster.

Bien qu'elle n'influence qu'indirectement la démarche des éleveurs bovins à propos des contrats luzerne, la Coopérative des producteurs de viande d'Alsace, COPVIAL, qui regroupe 700 éleveurs bovins en Alsace (sans compter ceux de porcs et de moutons) joue un rôle indubitable dans la circulation non pas tant de l'information (c'est une de ses fonctions après tout) mais dans l'interconnectivité des expériences de chacun. Sans pouvoir l'affirmer catégoriquement, il nous semble que le système « gagnant-gagnant » que nous avons constaté entre les éleveurs (demandeurs de luzerne) et les signataires de contrat (sans usage de la luzerne) a pu être initié, activé, prolongé par cette puissante structure qui coordonne, procure des aides techniques, cherche des débouchés à tous ses adhérents. « En jeunes bovins, on doit être dans les 500 ! Et il doit y avoir un noyau dur d'une vingtaine, trentaine d'éleveurs qui sont très performants, qui ont des gros troupeaux, et qui font de la recherche technique, quoi ! Et il y a des réunions techniques en hiver ; les gens se rencontrent, on discute, on échange des résultats, des données, des savoir-faire... des erreurs, des échecs, des problèmes ! On a un véto dans la filière qui nous aide par rapport à l'aspect sanitaire des animaux... »

Un lycée comme exemple

Dans cette perspective de réseaux incitatifs informels, la position stratégique de la ferme d'exploitation du lycée agricole d'Obernai peut faire figure de cas d'école : « on est une exploitation qui produit d'abord des céréales et des betteraves sucrières ; la betterave sucrière, on vend à la sucrerie [d'Erstein], restent les pulpes que vous pouvez valoriser vous-mêmes. Et le meilleur animal pour avaler ces pulpes et les transformer en quelque chose de commercialisable, c'est le jeune bovin. Sur le secteur on est pratiquement les seuls mais au niveau alsacien on est presque 700, 800 éleveurs à faire du taurillon ; on produit 15000 taurillons par an au niveau alsacien... La question était : qu'est-ce qui coûte le plus cher dans la ration ? On maîtrise déjà les betteraves, on maîtrise plus ou moins les céréales, ce qui coûte le plus cher, c'est ce qu'on achète ! Et ce qu'on achète, c'est les protéines. Il y a six ans, on avait 6 hectares disponibles [grâce à un gain de rendement obtenu dans l'espace betterave], on s'est demandé : qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce qu'on fait du maïs comme tout le monde ? On s'est dit : tant qu'à faire, ce qui nous coûte cher sur l'exploitation ce sont les factures d'aliment du bétail... quand on dépense 40 à 50 000€ par an pour acheter des granulés... si je peux produire l'équivalent sur mes 6 hectares pour nourrir mes taurillons, voilà une belle économie ! On s'est posé la question de faire du soja, de la féverole, des pois, du lupin... enfin on a passé tout en revue... On s'est dit : y'a trente ans, les anciens n'étaient pas bêtes ! Ils faisaient de la luzerne sur le secteur ; le lœss est bien adapté à la luzerne... et on a adapté la technique ! Mais faire de la luzerne, on n'a rien inventé ! On est sorti du couple soja-maïs, ou pulpe-soja, c'est la même chose, et comme on est sorti de cela, on est devenu autonome : et plus vous êtes autonome, plus vous êtes durable ! Vous devenez indépendant... et le système luzerne-pulpe-céréales était aussi efficace que le système soja-pulpe-céréales mais coûtait 30% moins cher... » (entretien avec F. Merklings, mai 2011).

Le rôle innovateur et performateur du lycée est bien mis en avant par cette synthèse écrite en 2009¹⁰ qui, outre la fonction pédagogique auprès des jeunes gens formés, insiste sur l'exemplarité et la dynamique entrepreneuriale que l'institution entend jouer au sein de la profession agricole : « le plan de protection et de conservation du Grand hamster, mis en place au niveau régional, est valorisé dans les différentes filières tant générales, technologiques et professionnelles. Les enseignants de biologie/écologie s'appuient donc sur cette espèce pour traiter certaines notions de leur cours (cas des espèces protégées, activités agricoles et biodiversité...). De plus, tous les ans, dans le cadre d'un module intitulé Environnement, agriculture, territoire et citoyenneté (EATC), les élèves de seconde générale participent au comptage des terriers de Grand hamster présents sur les terres de l'exploita-

10. Projet 2009, rédacteur G. Bapst, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement ; voir aussi la plaquette du même auteur, *Lycées agricoles pour la biodiversité*, oct. 2010, <http://194.254.62.78/biodivea/CONTENU/DOCUMENTS/6-DocumentationCompl%20mentaire/Lyc%20esAgricolesPourBiodiversit%20/Lyc%20esAgriBiodiv-Obernai.pdf>

tion agricole en partenariat avec l'ONCFS, ceci afin de suivre la population présente sur les terres de l'exploitation. »

Mais, ajoute le rédacteur : « l'exploitation agricole de l'EPLFPA¹¹, outre ses missions de support pédagogique, doit servir de support à l'expérimentation pour répondre à la demande des agriculteurs. Elle se doit aussi d'être viable économiquement [...]. Elle cherche donc, dans son mode de fonctionnement, à combiner agriculture raisonnée et viable avec la sauvegarde d'une espèce protégée. »

Quant à l'insertion au cœur des préoccupations régionales (les terres du lycée sont dans la ZAP Piémont) elle est résumée ainsi par le chef d'exploitation : « c'est toujours notre rôle de s'ancrer dans le territoire et d'avoir de plus en plus de liens sur le territoire. »

Les supports, les relais, les réseaux

Dans la démarche du plan d'action en faveur du hamster, les agriculteurs sont considérés soit comme un corps passif (et rétif) qu'il convient d'amener à un comportement « raisonnable » (*cf. supra*), soit comme un agrégat d'individus qu'il convenait, dans un premier temps de convaincre individuellement (Méchin, 2011). Ce n'est qu'aux environs de 2004 que les instances agricoles, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la chambre d'agriculture, etc., sont devenues de réels partenaires du projet. Leurs services de conseil comme l'ADAR (Association pour le développement agricole et rural) ont instauré des espaces de discussion – dans la terminologie actuelle on peut parler de forum – où l'information circule, y compris par courrier, téléphone, courriel... et le débat est possible.

Partout où nous a menés notre enquête, on remarque que le « plan d'action » rencontre un écho favorable lorsqu'un collectif a pu se constituer : ici, c'est à l'instigation d'un maire, là, d'un agriculteur « important », un peu partout grâce à « l'animation » organisée par les supports agricoles publics ou privés (coopératifs, syndicaux, entre autres). Cette démarche participative est variée, selon les particularités du lieu et du moment, mais elle nous a été, à chaque fois, racontée comme une réappropriation collective – à l'échelle d'une commune ou d'un canton – d'un sujet sur lequel les agriculteurs se sentent concernés (mais pas responsables, au sens où on a longtemps accusé la profession d'être la cause essentielle du déclin de l'espèce).

Si la constitution des dossiers de mise sous contrat s'en est trouvée simplifiée et homogénéisée (aide technique) la prise en charge du débat et de la concertation par les instances agricoles a marqué un véritable tournant dans la gestion tourmentée du dossier hamster depuis une dizaine d'années. Les réunions qui se sont instaurées pour débattre du hamster sont vécues par nos interlocuteurs comme une réhabilitation de leur statut (et de leur dignité). Elles nécessitent, par exemple, une entente collective (sur l'ensemble du ban communal) concernant la répartition des assolements. « On a suivi des réunions avec la chambre [d'agriculture], il y avait une légère pression. Fallait quand même faire quelque chose... donc on a essayé collectivement de trouver une solution mais les contrats au début c'étaient des packs : il fallait 1 hectare de luzerne, 2 hectares de céréales à paille... le volet de luzerne était payé à 1000 euros, la céréale à paille, le premier volet était payé à 400 et puis l'autre était payé à 0. Mais bon, il fallait avoir le pack complet, donc après on a dissocié, parce que les céréaliers allaient plutôt vers des céréales, l'éleveur faisait plutôt de la luzerne mais il fallait quand même trouver quelque chose pour qu'on puisse faire des surfaces à peu près valables, sur lesquelles on peut travailler dessus. L'éleveur faisait de la luzerne, le céréalier faisait de la céréale et on arrivait à avoir l'objectif qu'on s'était fixé dans le secteur, parce qu'il faut que ce soit le moins contraignant possible pour que les agriculteurs y adhèrent. Mais il n'y a pas eu de refus de candidat. L'objectif était d'arriver à 20% donc entre 18 et 22% d'une année à l'autre. »

En 2008, explique un employé de la chambre d'agriculture du Haut-Rhin, ont été mis en place des contrats de gestion collective (CGC) qui ont permis une gestion plus souple des durées : « dans les

11. EPLFPA : Établissement public local d'enseignement de formation professionnelle agricole.

MAET, les rotations sont imposées, avec au moins 3 années de luzerne sur les 5 ans, pour les MAET luzerne et 3 années de céréales à paille sur les 5 ans pour l'autre MAET. » Ces CGC ont eu un grand succès auprès des agriculteurs, nous dit notre interlocuteur.

De cette évolution, on retiendra deux choses. Tout d'abord, l'activation des réseaux agricoles a permis aux agriculteurs de se retrouver dans un « entre-soi » professionnel où les soucis peuvent être compris et partagés et où la controverse est possible. Un agriculteur explique : «... et comme le maire est lui-même agriculteur, il y a une bonne charnière, une bonne entente. Et je dis heureusement que le maire est agriculteur, comme ça, le côté rural et l'agriculture du village ne sont pas sous-estimé, et reste en valeur, et est pris en main quand il y a un problème. »

On voit aussi se mettre en œuvre le déplacement de la prise de décision. Alors que les contrats individuels étaient perçus comme proposés sous la pression (voire la contrainte), les contrats collectifs permettent aux agriculteurs de se réappropriier le problème à traiter : ce sont les cultivateurs qui s'entendent entre eux au niveau de la gestion dans une démarche de « démocratie participative » à l'échelle de leur profession et ils considèrent la situation du Hamster commun comme un objet commun à discuter avec les responsables du dossier (« quand on est à la réunion hamster, avec le responsable de l'ONCFS, lui il prend une heure [pour expliquer son point de vue], et derrière on discute de tout ce qui se passe, par exemple on a discuté association foncière. [Elle a été créée en 1967 lors du premier remembrement]. L'association foncière, c'est tous les chemins, appartenant à des propriétaires, exploitants ou non. »

Pour comprendre la bonne entente qui fait consensus dans cette commune de la ZAP Nord, nous avons aussi enquêté sur les associations informelles et les solidarités implicites fondées sur le réseau de parenté. Il est d'autant plus difficile à mettre à jour qu'il ne vient pas spontanément à l'esprit de nos informateurs de l'évoquer, ou alors de façon anecdotique : on travaille avec un père, un cousin, on loue à une tante, etc. Dans l'organigramme de ce relationnel parentélaire que nous proposons (limité à la commune *stricto sensu*), on remarque la densité pour certains des liaisons et la place que chacun occupe dans ce tissu à maille très lâche sur lequel évolue cette société (fig. 1).

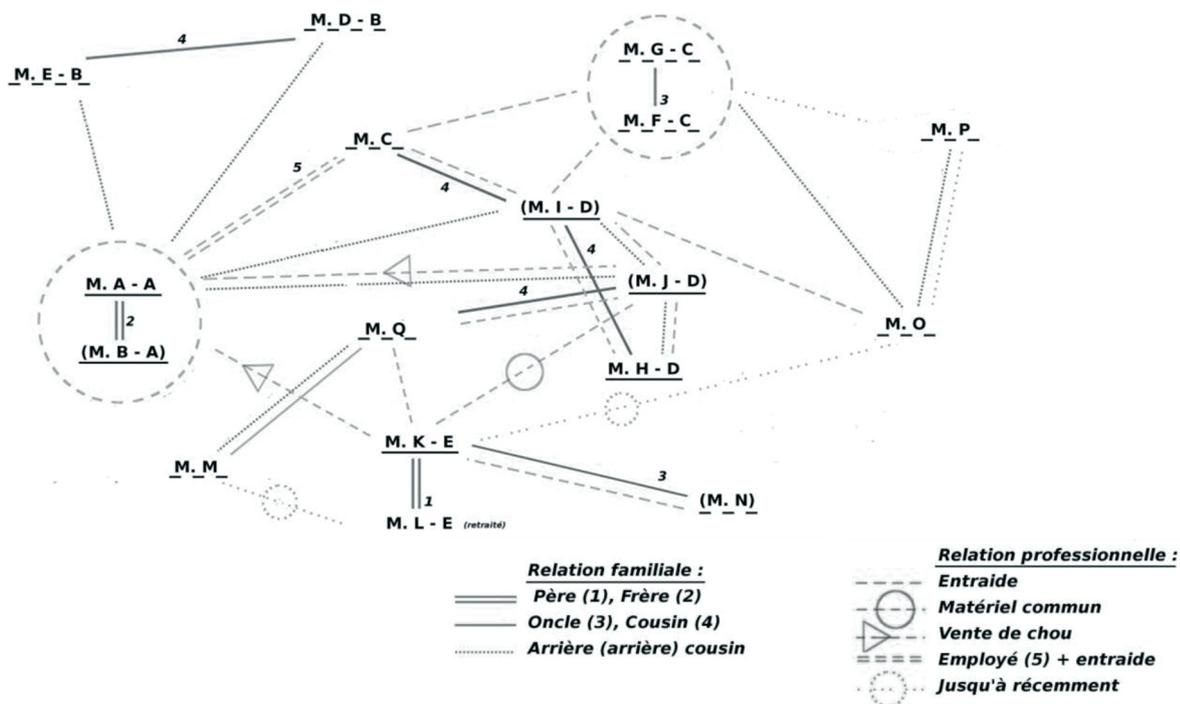


Figure 1. Aperçu des relations entre agriculteurs au sein d'un village du Bas-Rhin d'après un dessin de Xavier Gégout. Sont soulignées d'un trait les initiales des agriculteurs à temps plein, d'un tireté celles des double actifs. Entre parenthèses les initiales des personnes non interrogées directement.

Il révèle *a posteriori* la construction des éléments du consensus et laisse deviner les positions de leader de certains dans la prise de décisions. Cette démarche, d'une enquête ethnographique somme toute classique, révèle l'importance de ces réseaux d'influence et d'entraide qu'intuitivement devinent (sans les formaliser) les gens de terrain. Il pourrait être utile de développer cette approche pour une meilleure compréhension des blocages rencontrés ici ou là dans ce que les textes administratifs appellent « l'acceptation de l'espèce par les exploitants agricoles »...

Réflexions et perspectives

Michel Callon a écrit en 1986 un curieux article sous-titré : « La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc » où, à la suite du constat du déclin inéluctable d'une espèce fort prisée, il met en scène des controverses dans lesquelles « les acteurs développent des argumentations et des points de vue contradictoires qui les amènent à proposer des versions différentes du monde social et du monde naturel. » (1986, p. 175). Il propose une clause très intrigante de « libre association » qui consiste à abandonner « toute distinction *a priori* entre faits de nature et faits de société » et à donner la parole à des « entités » considérées comme acteurs, au même titre que les chercheurs et les groupes humains identifiés.

Dans l'exemple qu'il choisit de développer, celui de la situation de la coquille Saint-Jacques, dont les stocks en rade de Brest et en baie de Saint-Brieuc sont en déclin, c'est la constitution d'un savoir « scientifique » à partir des données acquises par les différents partenaires qui fait l'objet de sa démonstration. Il y a les « marins-pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc » qui sont conscients de la baisse inéluctable du stock, et qui n'en peuvent mais¹², les « chercheurs scientifiques » qui ne s'intéressent pas au problème de la fixation des coquilles (sur laquelle reposent les espoirs de relance de la production), et enfin les « coquilles Saint-Jacques de Saint-Brieuc » qui dépérissent inexorablement. Callon établit alors la définition du problème à résoudre : « si les coquilles Saint-Jacques cherchent à se perpétuer, si les marins-pêcheurs entendent préserver leur intérêt économique à long terme, si les collègues scientifiques visent le progrès des connaissances, alors ils sont amenés à accepter qu'ils doivent, au préalable, connaître la réponse à la question : « comment les coquilles se fixent-elles ? » et, ensuite, que l'alliance autour de cette interrogation est profitable pour chacun d'entre eux. » (Callon, 1986, p. 183).

Il ajoute ce qui est la clé de voûte de son approche : les trois entités, isolément, ne peuvent atteindre leur objectif : « l'avenir de *Pecten maximus* est en permanence menacé par les prédateurs de toutes sortes qui les frappent mortellement ; les marins-pêcheurs, en maximisant leurs profits à court terme, ne peuvent assumer leur survie à long terme ; les scientifiques, qui veulent le développement des connaissances, sont obligés d'admettre que manquent les premières et indispensables observations sur les coquilles Saint-Jacques *in situ*. » (Callon, 1986, 184). Pour que revienne l'abondance des coquilles en baie de Saint-Brieuc, le lien entre les différentes entités est indispensable (Callon, en humoriste, parle de « sainte alliance »). L'auteur propose le terme « d'intéressement » pour désigner l'intrication des trois entités dans des stratégies de réalisation de cette « domestication » réciproque : comment permettre aux larves de se fixer sur le support *ad hoc* en interdisant l'accès aux prédateurs, comment convaincre les marins-pêcheurs (et surtout leurs représentants des organisations professionnelles) du bien-fondé de l'expérimentation, comment mettre la communauté scientifique au courant de la démarche ?

La construction de ce système d'alliances entre entités naturelles et humaines n'est jamais définitive ; cependant, elle permet « de transformer une question en une série d'énoncés considérés comme certains : *Pecten maximus* se fixe ; les marins-pêcheurs veulent repeupler la baie » (Callon, 1986, p. 189). À chaque étape surviennent des « forces ennemies » qui, comme dans les contes de fées, entravent le projet : les courants marins, les étoiles de mer prédatrices, etc. Outre le fait que des

12. N'en pouvoir mais : « n'avoir aucune possibilité de modifier la situation » (*Larousse de la langue française*, Lexis, 1977).

personnes sont mises sur le même pied qu'une espèce animale et des « objets » aussi variés que la surpêche, le rôle prédateur des étoiles de mer, ou l'influence des courants marins, ce qui est remarquable, dans cet article, c'est le souci de mettre en forme les « bonnes questions » en interrogeant tout ce petit monde.

Peut-on imaginer une telle approche sur une autre espèce et dans un autre contexte ? Dans le cas du hamster, ce qui frappe, c'est l'incapacité à créer des lieux de « résolution des conflits » (ou plus simplement d'échange et de concertation). À l'impératif européen : le Hamster commun « doit » retrouver un nombre significatif d'individus en Alsace, sous peine de sanction, les décideurs ne parviennent pas à répondre. Cet impératif, au lieu d'ouvrir à une remise en question de l'ensemble du dispositif mis en place, amène à une prolifération d'objets de communication et à un renforcement des verrouillages de la décision.

Sans développer ici la difficulté de la mise en lien des différents « savoirs » (ceux en particulier que nous avons repérés dans cette étude), il convient de réinscrire le débat dans le contexte de « l'usage du territoire » et de ses garants qu'en sont les agriculteurs. « À aucun moment la société ne peut être réduite à une force d'appoint ou à une série de conditions expliquant la remise en cause ou l'acceptation de savoirs extérieurs à elle » écrit encore Callon (1986, p. 202).

Pour conclure, et forts de notre enquête, on peut énoncer que la perspective « pédagogique » que continuent de prôner les responsables du plan d'action en faveur du Hamster commun (lettre à destination des agriculteurs et des maires, actions de sensibilisation diverses) n'est pas appropriée puisqu'elle continue de considérer comme postulat indépassable une démarche à sens unique où le « haut » renseigne le « bas », et où la délégation de pouvoir et la responsabilisation des acteurs par le dialogue ne sont tolérées qu'à la marge... ■

Références bibliographiques

- Balland P., 2007. *Plan de sauvetage du Hamster commun en Alsace*. Paris, Ministère de l'Écologie, http://portail.Documentation/cgedd/006251-01_Rapport.Pdf
- Callon M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, 1986, p. 169-207.
- INSEE, 2005. *Région Alsace. Évolution, chiffres, tendances. L'essentiel sur l'agriculture en Alsace*, INSEE, Paris, octobre 2012.
- Méchin C., 2005. For an ethnological approach of the Common Hamster in Europe, in *Actes du colloque international sur le Grand hamster* (Cricetus cricetus), Strasbourg, ONCFS.
- Méchin C., 2007. La gestion de l'espace rural et périurbain et les enjeux de sauvetage d'une espèce protégée : la situation du Hamster commun (Cricetus cricetus L.) en Alsace. Actes du colloque *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Dijon, INRA, 373-385.
- Méchin C., 2011. Une espèce protégée qui dérange : le Hamster commun (Cricetus cricetus L.) en Alsace. *Anthropozoologica*, 46-1, 47-60.
- Méchin C., 2012a. La manipulation des espèces animales. Réflexion anthropologique sur la qualification du sauvage. *Économie rurale*, 327, 143-151.
- Méchin C., 2012b. Une fable moderne : la cigogne et le hamster en Alsace, in Della Berdardina S. (dir.) *L'appel du sauvage*. Presses universitaires, Rennes, 147-157.
- Ministère de l'agriculture, 2012. *Agreste, Conjoncture Alsace*, 58, octobre 2012.
- Raison du Cleuziou Y., 2008. De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable. *Études rurales*, 181, 133-148.
- Wencel M.C., 1999. *Plan de conservation du Grand hamster* (Cricetus cricetus L.) en Alsace. Période 2000-2004. Rapport multigraphié, Strasbourg, ONCFS.



Parcelle de maïs irrigué. Photo Jean Weber, Photothèque INRA.